

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE
CERTIFICAT D'AFFICHAGE NUMERIQUE

Le Président du Conseil départemental de la Dordogne

ATTESTE

Que l'arrêté n° 358665 en date du 30 mai 2023
relatif à la modification partielle de l'arrêté n° 227344 concernant la délégation de
fonction de Mme Christelle DRUILLOLE,

Déposé au Contrôle de Légalité le 6 juin 2023
est mis à la disposition du public sur le site internet du Conseil départemental
à compter du 7 juin 2023

Fait à Périgueux, le 7 juin 2023,

P/le Président du Conseil départemental
le Directeur Général des Services,

Samuel FOURNIER



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES DEPARTEMENTAUX

Service de l'Assemblée

N° 358665

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-3,
VU la délibération du Conseil départemental n° 21-221 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection de M. Germinal PEIRO à la présidence du Conseil départemental,
VU la délibération du Conseil départemental n° 21-222 du 1^{er} juillet 2021 arrêtant la composition de la Commission Permanente,
VU la délibération du Conseil départemental n° 21-223 du 1^{er} juillet 2021 déclarant les membres de la Commission Permanente,
VU l'arrêté du Président du Conseil départemental n° 227344 du 12 juillet 2021,
VU l'acte de mariage établi en mairie d'Agonac, en date du 19 mai 2023, M^{me} Christelle BOUCAUD ayant épousé M Matthieu DRUILLOLE,
Considérant que l'intéressée a décidé de porter le nom patronymique de son conjoint,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté de délégation de fonction n° 227344 est modifié de telle sorte que le nom de DRUILLOLE est substitué au nom de BOUCAUD.

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 227344 restent inchangées.

ARTICLE 3 : Cette décision prend effet à compter du 1^{er} juin 2023.

ARTICLE 4 : M^{me} Christelle DRUILLOLE, M. le Directeur Général des Services Départementaux et M. le Payeur départemental, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département de la Dordogne.

Fait à Périgueux, le 30 mai 2023

Le Président du Conseil départemental
de la Dordogne

Germinal PEIRO